

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18925 - 73ÈME ANNÉE

## Signature d'un accord à Profilage après 9 jours de grève

### ArcelorMittal Réunion : la lutte a payé

**Hier, les grévistes de Profilage sont parvenus à un accord avec la direction de la filiale d'ArcelorMittal à La Réunion. Ils ont notamment obtenu le versement d'une prime supra-légale sans condition pour les travailleurs qui seront visés par le plan de licenciements. Désormais, les regards se tournent vers l'avenir et notamment la création d'une SCOP pour reprendre l'activité qu'ArcelorMittal a décidé d'abandonner.**

**D**epuis le mois de novembre, les travailleurs de Profilage, filiale d'ArcelorMittal sont mobilisés contre le projet de PSE présenté par la direction. Initialement, 40 salariés devaient quitter l'entreprise. Le CHSCT a permis de ramener ce chiffre à 36. La bataille a porté sur les indemnités de licenciement. La direction d'ArcelorMittal voulait se contenter du minimum, alors que la délégation unique du personnel (DUP) soulignait que le travail des salariés a permis à l'entreprise d'accumuler une trésorerie de 24 millions d'euros, qui rapporte 200.000 euros par an.

#### Importante avancée

Avant d'être transmis à la DIECCTE pour homologation, le PSE a été rejeté par le Comité d'entreprise, le CHSCT et le délégué syndical. Face à l'impossibilité de négocier, les travailleurs ont été contraints au dernier recours : la grève. Elle a commencé le 8 février dernier. Il a fallu 8 jours de lutte pour que la direction consente enfin à faire des concessions.

En plus des indemnités légales, les travailleurs ont donc obtenu le versement d'une supra-légale de 15.000 euros sans condition. Cette prime permettra aux salariés qui perdront leur emploi de faire face à l'urgence. À cela s'ajouteront 20.000 euros à

condition que le travailleur licencié puisse prouver qu'il a retrouvé un emploi ou suit une formation. En cas de création d'entreprise, 10.000 euros supplémentaires seront versés. Avec les autres dispositions prévues dans l'accord, cela peut représenter une somme pouvant dépasser 50.000 euros par personne licenciée selon les cas.

Pour la DUP, ce qui a été obtenu est une importante avancée, car au départ, la direction d'ArcelorMittal Réunion ne voulait rien lâcher. L'accord signé hier au siège de la société dans la zone industrielle du Port va donc permettre aux 36 personnes qui seront mises au chômage de toucher bien plus que les indemnités légales de licenciement. Le travail reprendra donc lundi. Le contenu de l'accord sera transmis à la DIECCTE. Cette dernière a jusqu'au 21 février pour se prononcer. La liste nominative des personnes licenciées sera connue au mois de mars.

#### Regarder l'avenir

Maintenant, les regards se tournent vers l'avenir. En effet, un projet de SCOP est porté par des travailleurs pour reprendre une activité que Profilage a décidé d'abandonner en licenciant les salariés de l'atelier huissierie. C'est dans cette structure qu'est produite une pièce

indispensable à la rénovation des logements sociaux. Il s'agit d'un adaptateur permettant de monter une porte à serrure trois points sans casser le mur. Comme Profilage est la seule entreprise de l'île à fournir cette pièce, la SCOP qui lui succédera dans ce domaine a donc un marché qui existe déjà. L'accord conclu hier permet aux travailleurs de reprendre les machines et l'atelier. Ce sont donc des créations d'emploi en perspective.

Désormais, la balle est dans le camp des responsables politiques qui se sont positionnés sur ce projet. Une rencontre avec une délégation des travailleurs de Profilage avait eu lieu à la Région avec Didier Robert, président de la collectivité, et Huguette Bello, députée de La Réunion. Les échanges avaient porté sur le soutien financier des pouvoirs publics au projet de reprise de l'activité huissierie par une SCOP, et des engagements ont été pris.

En menant la lutte, les travailleurs d'ArcelorMittal Réunion ont réussi à faire plier la filiale d'un des groupes les plus puissants du monde dans le secteur de la métallurgie. C'est fort de cette motivation qu'ils vont continuer le combat pour créer des emplois à La Réunion.

**M.M.**

## De Madagascar au monde

# La réalité quotidienne des travailleurs pauvres

**Des millions de personnes à travers le monde travaillent mais vivent dans la pauvreté. Un récent rapport de l'OIT montre qu'il faut intensifier les efforts pour réduire les inégalités et améliorer la situation des travailleurs pauvres qui affrontent une réalité quotidienne difficile.**

**L**ouissette Fanjamalala a travaillé dur toute sa vie. Pourtant, comme des millions de travailleurs pauvres sur la planète, elle gagne à peine de quoi survivre. A Madagascar, Mme Fanjamalala vit avec quatre adolescents – deux sont les siens et deux qu'elle a adoptés. Ils logent dans une maison exiguë d'une seule pièce à Soavina, en périphérie d'Antananarivo, la capitale malgache. Son mari est parti il y a quelques années.

Pendant des années, elle a travaillé dans des usines textile, enchaînant des contrats à court terme et ne gagnant que 70 000 ariary (environ 20\$) par mois dans certains cas et, au mieux, 300 000 ariary (environ 90 \$). C'était juste assez pour nourrir sa famille. Maintenant, la situation est encore pire. «J'ai de plus en plus de mal à me faire embaucher parce qu'on me trouve trop âgée. C'est dommage parce que je suis qualifiée, je travaille aussi vite et même mieux que les jeunes. Cependant, de nos jours, les services de ressources humaines rejettent généralement ma candidature sans même m'accorder un entretien», soupire-t-elle.

Parce qu'elle a aussi été victime de violence au travail, Mme Fanjamalala a récemment reçu de l'aide d'un programme de l'OIT qui lui a permis d'acquérir de nouvelles compétences et une machine à coudre. Elle gagne maintenant de l'argent en faisant de la couture à domicile pour les gens du voisinage. Elle confectionne aussi des vêtements et des rideaux qu'elle vend

sur le marché local. Cependant, nourrir sa famille demeure un défi de tous les jours.

«L'histoire de Mme Fanjamalala est malheureusement monnaie courante à Madagascar et dans de nombreux pays en développement», explique Christian Ntsay, Directeur du Bureau de l'OIT à Antananarivo. «Il suffit de marcher dans les rues et de parler aux gens pour réaliser que les conclusions du rapport *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2018* sur l'emploi vulnérable et la pauvreté au travail traduisent une réalité que connaissent des millions de personnes», dit-il.

«Comme Louissette Fanjamalala, 93 pour cent des travailleurs malgaches n'ont d'autre choix que de travailler dans l'économie informelle pour survivre», ajoute M. Ntsay.

### 1,4 milliard dans le monde

«La pauvreté au travail continue de reculer mais – une nouvelle fois – comme pour l'emploi vulnérable, les progrès stagnent», explique Stefan Kühn, auteur principal du rapport de l'OIT *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2018*. «L'emploi vulnérable touche trois travailleurs sur quatre dans les pays en développement. On estime que près d'1,4 milliard de travailleurs occupaient un emploi vulnérable en 2017. Chaque année, il

faut leur ajouter 17 millions de personnes supplémentaires.»

En 2017, l'extrême pauvreté au travail restait largement répandue, avec plus de 300 millions de travailleurs des pays émergents et en développement ayant un revenu du ménage ou une consommation par habitant de moins d'1,90\$ par jour. De manière générale, la réduction de la pauvreté au travail progresse trop lentement pour suivre le rythme d'accroissement de la main-d'œuvre dans les pays en développement où le nombre de personnes concernées par l'extrême pauvreté au travail devrait dépasser 114 millions en 2018, soit 40 pour cent du total des personnes employées.

«Les pays émergents ont accompli des progrès considérables dans la réduction de l'extrême pauvreté au travail. Elle devrait continuer à reculer, avec une réduction du nombre de travailleurs extrêmement pauvres de 10 millions par an en 2018 et 2019.

**Samedi 17 février,  
de 15 h à 17 heures  
FNAC Ste-Marie  
(centre commercial Duparc)**

Rencontre et dédicace du livre  
**Paul Vergès en récit(s), analyses  
croisées d'une vie politique**

par les 3 co-auteurs,  
Brigitte Croisier, Geoffroy Géraud-  
Legros, Bernard Idelson

## In kozman pou la rout

### « Bèf i komann pa la kord ! »

Désèrtin i di galman : « koshon i komann pa la kord ! ». Néna inn-dé zour moin la anparl provèrb-la é moin la di li néna son sans prop épi son sans figuré. Sans prop, sé kan néna in vré bèf sansa in vré koshon, avèk in vré kord pasé dann fèr d'né pou lo bèf, dann zargano pou koshon. Astèr sans figuré ! Dann kèl ka i trouv sa ? Dann diksyonèr Alain Armand, moin la lir sé in prinsip komn la loi lo pli for. Si la kord lé épé épi bien trésé, sé èl é lé pli for. Bèf lé kosto oui, koshon néna son poi dakor, mé sé la kord i komann. Alé ! Mi lèss azot rofléshi la-dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Edito

# Hausse des prix à cause de la « continuité territoriale » : une hypothèse de la Cour des Comptes

**D**ans son édition de jeudi, « le Quotidien » accusait Air Austral de gonfler le prix des billets vendus aux personnes qui bénéficient d'un bon de réduction payé par la Région, le dispositif dit de « continuité territoriale », une mesure que la Région a pris en charge à la place de l'État et dont elle a élargi considérablement les critères afin d'aider Didier Robert à être réélu en 2015. Dans un communiqué publié jeudi, Air Austral a démenti les accusations. Hier, lors de la séance plénière, le président de la Région, qui est aussi le président de l'actionnaire à 98 % d'Air Austral, a annoncé le lancement d'une enquête interne à Air Austral.

Il s'avère que la question de l'impact sur le prix du billet d'avion de l'aide au voyage versée aux compagnies aériennes sous forme de bons de réduction à des voyageurs n'est pas une question nouvelle. En effet, dans son rapport publié en 2014 sur le tourisme, la Cour des comptes écrit ceci :

**« Les liaisons entre la métropole et l'outre-mer sont jugées d'un coût trop élevé par les professionnels du tourisme. Aucune étude exhaustive des tarifs pratiqués par les compagnies aériennes sur une longue période n'étant réalisée, il est difficile d'apprécier la réalité de cette cherté et, surtout, de comparer le niveau des tarifs avec ceux pratiqués sur les destinations concurrentes, le coût du billet étant un des éléments du choix des destinations (...) Les**

**dispositifs de continuité territoriale (aide au transport en faveur des résidents) et de congés bonifiés (prise en charge des frais de voyage des fonctionnaires tous les trois ans) peuvent avoir un caractère inflationniste sur les tarifs aériens ».**

Cette conclusion de la Cour des Comptes date de plus de 3 ans. À La Réunion, cela concerne toutes les compagnies aériennes sauf Air Madagascar. Cette subvention versée à la plupart des passagers est une véritable rente. Elle est supérieure à 10 millions d'euros par an et elle contribue de manière significative aux résultats positifs affichés par Air Austral notamment. Ne serait-il pas intéressant qu'une étude plus poussée soit menée afin que l'impact sur les prix de cette aide au voyage puisse être évalué ?

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Lyèw avèk torti i vé maryé avèk la fiy lo Roi

*L'avé inn foi pou inn bone foi, méyé lo Foi la manz son foi avèk in grinn sèl. Zistoir-la i rakont koman Lyèw avèk torti la rant an konkirans pou oir kisa va maryé avèk la fiy lo Roi... Torti la di sé moin k'i maryé avèk la fiy lo roi. Torti la fé pou répons : i kol pa sa koko, sé moin k'i maryé avèk la fiy Lo Roi. KrikéMésyé ! Kraké Madam ! Koton mayi i koul ! Rosh i flote !*

*Dann lo roiyome z'afèr té sèryé, kozman té I vol ba, kasaz ti boi, kasaz lé kui. In pé l'avé ziska pèr la guèr I pète rantre zot. Inn I di : « Mi pans sé lyèw va gagné ! ». D'ot I di : « Sé torti va gagné moin lé pliské sir ! ». In pé I zoué larzan dsi l'afèr : mète sink, tir sis, sa I aprann pa dann katéshis !*

*Torti i zoué la provoke. Ala ké li di la Fiy Lo roi : maryé èk lyèw sé maryé avèk mon shoal pars lyèw I sèrv amoin shoal. Nitil dir azot lo brui la sème partou, zorèy an zorèy, boush an boush, toulmoun la fini par antann sète afèr-la épi bien antandi la tonm dann zorèye lyèw. Lyèw té bandé an trannsis é li la ziré : i fo mi amen torti dovan la fiy lo Roi pou li dédi son mansonz. Kriké méyé ! Kraké madam ! La taye dann mon sak ! La klé dann out posh !*

*Ala lyèw la poz la min dsi torti épi li a di : ti vé, ti vé pa t'alé dovan la fiy lo. Torti la di, i mank amoin kostime ! Lyèw la réponn : m'a done aou kostime mé ou v'alé dovan la fiy lo roi. Torti la mète son kostar. Torti la di, ousa i lé mon bote an kuir. Lyèw la di : moin va done aou in pèr bote mé ou v'alé dovan la fiy lo roi. Torti la gingn in bote épi li la mète. Mé li la di ankòr : okilé mon shapo koboye, Lyèw la réponn : m'a done aou shapo koboye mé ou v'alé dovan la fiy lo roi. Ala torti avèk son shapo koboye. Mé torti la di : okilé mon pèr z'afèr an métal i sèrv pou mont shoal. Lyèw la trouv sa pou li, sak i apèl z'épron. Astèr Torti la di : « avèk tout sak ou la mète dsi moin, mi gingn pi marshé, i fo ou i port amoin ». Lyèw la di : m'a port atoué si i fo mé t'alé dovan la fiy lo roi. Oila in drol l'ékipaz : in torti monté a shoal dsi in lyèw ! Kriké méyé ! Kraké madam ! La taye dan out sak ! La klé dann mon posh !*

*Ala lo drol d'ékipaz i ariv dovan palé lo roi. Lyèw dosou, torti dosi. Parl pi la kantité zaimo té la é pou anshévé torti la fou dé pti kou d'zépron é lyèw la mète o tro épi o galo. Final de kont torti la gingn son paryaz é li la maryé avèk la fiy lo roi. Lyèw la parti maron. In pé i di mèm li lé mor avèk la ont. L'avé in foi, méyé lo foi, la manz son foi èk in grinn sèl. Koton mayi i koul, rosh i flote.*

Justin